



Le candidat déclaré à l'élection présidentielle de 2025, Maître Christian Ntimbane Bomo, réagit à une nouvelle tentative de blocage des inscriptions des plus de 5 millions de Camerounais de l'étranger sur les listes électorales.

Dans un communiqué publié ce 30 avril, le juriste dénonce une violation flagrante de la réglementation en vigueur.

Un document circulant avec l'entête et la signature du Directeur général d'Elecam exigerait des Camerounais de la diaspora la production de titres de résident, de passeports ou de la carte consulaire pour s'inscrire sur les listes électorales. Une pratique jugée frauduleuse et inadmissible par Maître Christian Ntimbane Bomo, candidat à la présidentielle de 2025.

En s'appuyant sur l'article 274 du code électoral camerounais, le candidat rappelle que les conditions d'inscription des Camerounais de l'étranger sur les listes électorales sont clairement définies par un décret de 2011. Selon ce décret, la seule condition requise est la présentation d'une carte consulaire, et non pas d'autres documents comme le stipule le document en circulation.

Maître Christian Ntimbane Bomo insiste sur le fait que la réglementation existante doit être respectée pour permettre à tous les Camerounais de participer pleinement à la vie

démocratique de leur pays.

En tant que représentant de la Société Civile des Réconciliateurs et candidat déclaré à l'élection présidentielle, Maître Christian Ntimbane Bomo appelle à la transparence et au respect des droits des Camerounais de la diaspora, afin d'assurer une représentation équitable et démocratique lors du prochain scrutin présidentiel.